

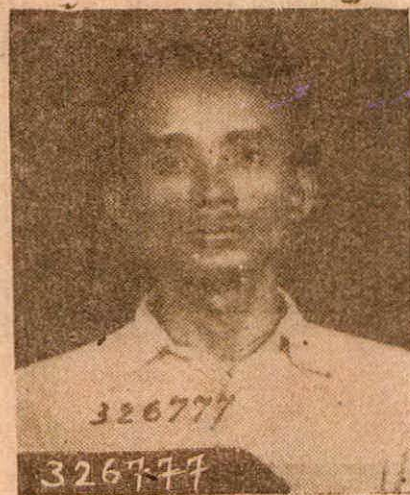
NGUYỄN-VĂN-HOAN
Suu-tâm — 1958

SAIGON-CHOLON et à titre particulier dans les cantons d'ANTHỊT et CÂNGIỜ (Gia-dinh), les provinces de SADÉC, BẾNTRE et VĨNHLONG, la délégation de CHỢMỚI, le canton d'ANPHÚ (Longxuyên), la commune mixte du CAP SAINT-JACQUES, les délégations administratives des Chefs-lieux de MỸTHO, THỦDẬUMỘT, BÀRIÀ, BIÊNHOÀ, les délégations de LONGTHÀNH et XUÂNLOC (Biênhoà), le village de TÂNTHẠCH, les cantons de THANHPHONG et THANHQUƠN (Mỹtho), à notifier. Réf. class. génér.: administ. N° 6097-I. S.; photo. N° 352.355.

★ 2165. — HÀ-HUY-TẬP, — figure à l'Etat N° 25 du 1^{er} trimestre 1939, signal. 1253, — instituteur; né en 1906 à Kim-Nach (Hà-Tĩnh), de feu Hà-huy-Tường et de Nguyễn-thị-Lộc, condamné le 22 Octobre 1940 par la Cour d'Appel de Saigon à 5 ans de prison, à la privation des droits civiques et politiques et 10 ans d'interdiction de séjour pour manœuvres subversives.

Signalement: taille 1^m54, pommettes saillantes, lobe intermédiaire, nez rectiligne à saillie grande, sourcils drus. Marques particulières: cicatrices: sinueuse de 1^{cm}5, verticale, au milieu de la 1^{re} phalange de l'index gauche, face postérieure, — sinueuse de 1^{cm}5, presque verticale, en haut de la 1^{re} phalange du pouce droit, face postérieure, — petit nævus à 0^{cm}5 au-dessus du milieu du sourcil droit. Observ. anthrop.: tête: long. 188, larg. 153, bizyg. 142; méd. g. 110, auric. g. 86, oreil. d. 56. Déclaration: Arrêté N° 3999 du 16 Juin 1941 lui interdisant le séjour à titre général dans la

zone de protection de la Région de SAIGON-CHOLON et à titre particulier dans les cantons d'ANTHỊT et CÂNGIỜ (Gia-dinh), la province de SADÉC, la délégation de CHỢMỚI, le canton d'ANPHÚ (Longxuyên), la commune mixte du CAP SAINT-JACQUES, les délégations administrati-



ves des Chefs-lieux de MỸTHO, THỦDẬUMỘT, BÀRIÀ, BIÊNHOÀ, les délégations de LONGTHÀNH et XUÂNLOC (Biênhoà), le village de TÂNTHẠCH, les cantons de THANHPHONG et THANHQUƠN (Mỹtho), à notifier. Réf. class. génér.: administ. N° 5276-I. S.; photo. N° 326.777.

★ 2166. — NGUYỄN-VĂN-CỬ dit TIẾP dit VŨ-GIAO, — figure à l'Etat N° 27 du 3^e trimestre 1939, signal. 1432, — commerçant, né en 1912 à Phú-Khé (Bắc-Ninh), de Nguyễn-văn-Mao et de Nguyễn-thị-Khuyên, condamné: 1° — par le Tribunal Militaire de Saigon le 14 Octobre 1940 à 5 ans de prison, 8.000 francs d'amende, 20 ans d'interdiction des droits civiques, civils

10.09.1951

9984 CP

BOURSE DE LA POSTE ET DES TELEGRAPHES
INDOCHINE FRANÇAISE

à l'adresse
à mon
compte

100

Monsieur Nguyen Trong
Le titulaire
à la Subdivision d'Hydro-
liqu Agricole (Irrigation)
Wharf 60a

(Nouveau)

ANNAM
27
1951

DE L'INDOCHINE
BUREAU
DES
TRACTIONS
DOCHINE

FRANCO
INDOCHINE

911
121

ETCM: 911
64 122